

INFO CENT COLS

Du Club des Cent Cols. www.centcols.org - N°32 Février 2023.

Le mot du président.

Chères amies, chers amis,

La pandémie de la « Covid 19 » n'est plus qu'un lointain souvenir. Le programme 2022 s'est déroulé comme prévu, et tous les événements ont été suivis avec un bon taux de participation.

Nous avons tourné la page de nos 50 premières années.

Le Club est toujours très vivant avec plein d'évolutions.

Bien sûr, l'article 1 de la RDJ (Règle du Jeu) ne changera jamais, c'est le fondement du Club.

Nous avons apporté une petite modification à l'article 2. C'est grâce au travail imposant de Graham Cutting, Ludger Vorberg et tous ceux qui ont collaboré avec eux qu'il a été possible de supprimer la phrase suivante : "Pour les pays dépourvus de catalogues, les cols portant ce nom, ou tout équivalent local, régional ou national, figurant (ou ayant figuré) sur des sources cartographiques ou documentaires jugées fiables par le Club".

Cette phrase n'est plus nécessaire et elle n'est plus d'actualité car nous disposons actuellement de tous les catalogues pour chaque pays du monde.

C'est le changement de date de clôture de l'exercice comptable qui couvrira désormais l'année civile et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Cette modification permettra une gestion plus facile.

Notre programme 2023 est déjà sur le site (centcols.org) avec une ébauche des traditionnels séjours de printemps, d'été ainsi que tous les rassemblements régionaux. Je vous invite également à visiter la page d'accueil du site centcols.org où vous y trouverez le calendrier annuel du club et celui des Cyclo montagnardes de la FFCT.

Sur « Randonner avec nous », vous découvrirez toutes les incitations à la découverte de nos massifs montagneux.

Si vous visitez notre page d'accueil, vous remarquerez qu'elle a été remaniée grâce à la contribution de Denis Chouquet-Stringer.

Il y a d'autres nouvelles que vous pouvez consulter sur :

<https://www.centcols.org/le-carrousel-photos-de-la-page-daccueil/>

Vous avez également la possibilité de soumettre des itinéraires à publier sur OpenRunner en tant qu'itinéraires officiels du club (voir la lettre d'information du 10/02/2023).

Dans les pages de cet INFO CENT COLS, vous trouverez toutes les informations qui vous permettront d'organiser vos programmes en choisissant parmi nos propositions.

La liste de discussion du club et la page Facebook vous informeront également des initiatives individuelles ouvertes à la communauté des membres et des non-membres.

Restez fidèles à notre Confrérie et encouragez de nouvelles personnes à venir nous rejoindre.

Je vous souhaite à tous une excellente saison de vélo de montagne, pleine d'amitié et de convivialité.

Enrico Alberini.
Président du Club des Cent Cols.

Sommaire.

- P 1 : Le Mot du Président.
- P 2 : Diffusion Info Cent Cols (rappel).
- P 3 : Cotisations 2023 (rappel).
- P 3 : Assemblée Générale du 05 novembre 2022.
- P 3 : Prise de licence FFCT saison 2023.
- P 4 : Réunion CA du 21 janvier 2023.
- P 8 : Les rassemblements régionaux 2023.
- P 12 : Formulaire d'inscription du séjour été 2023 organisé à PRAZ-SUR-ARLY.
- P 14 : La Semaine Fédérale 2023.
- P 15 : La Semaine Européenne 2023.
- P 16 : Recommandations pour les photos de cols.



Diffusion de la publication INFO CENT COLS - Rappel.

NOTE IMPORTANTE À PROPOS DE LA DIFFUSION d'INFO CENT COLS (ICC).

La publication et l'expédition d'ICC "papier" représentent un coût élevé pour le club, phénomène aggravé par le fait que passant sous la barre des 1000 exemplaires les tarifs d'expédition sont de moins en moins attractifs. De plus, il a été fait le constat qu'un nombre important d'adhérents disposent de boîtes mail.

Aussi, il a été décidé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 2020, de privilégier l'envoi d'ICC via les messageries de nos adhérents sans pour autant oublier celles et ceux qui ne sont pas en mesure de recevoir ce document par internet : ils continueront à recevoir la version « papier ».

Conditions pour un bon fonctionnement :

Dès réception, nous vous invitons à visiter le site du Club des Cent Cols www.centcols.org et d'ouvrir l'onglet « Section membres » pour vérifier l'exactitude de vos coordonnées et en particulier votre adresse internet.

Chaque année, des revues nous sont retournées à cause d'adresses erronées.

Assurez-vous que la case soit bien cochée pour la ligne : **“Accéder à Info Cent Cols et voter en ligne”**.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le secrétariat :

Hervé RETIÈRE.

secretaire@centcols.org

☎ +33 (0)1 76 29 24 02 – +33 (0)7 49 83 64 20.

Cotisations 2023 - Rappel.

Les cotisations pour 2023 (15,00 € mini pour les adhérents et 7,50 € pour les membres associés) étaient à régler au plus tard avant la fin du mois de **janvier 2023**.

Si ce n'est pas encore fait, vous êtes invités à payer votre cotisation le plus rapidement possible.

Ce serait dommage d'oublier et de ne pas recevoir la revue annuelle !

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du Club des Cents Cols – 05 novembre 2022.

C'est le samedi 05 novembre 2022 à Sevrier (Haute-Savoie) qu'est organisée l'Assemblée Générale ordinaire du Club des Cent Cols.

Accueil :

À 14 h 00, le président Enrico ALBERINI ouvre la séance devant 256 personnes.

Le Président déclare alors l'Assemblée Générale ouverte et remercie les adhérents qui ont fait le déplacement ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à sa préparation.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Taux de participation
1974	899	45,54 %
	+ 93 % par rapport à 2021	

Nous tenons à souligner une augmentation significative du nombre de votants soit + 93 % par rapport à l'année 2021.

Votes sur les rapports	OUI	NON	BLANC	NUL
Rapport Moral	871	10	13	5
% par rapport au votants	96,88 %	1,11 %	1,45 %	0,56 %
Rapport d'Activité	872	8	14	5
% par rapport au votants	96,99 %	0,89 %	1,56 %	0,56 %
Rapport Financier	876	8	10	5
% par rapport au votants	97,44 %	0,89 %	1,11 %	0,56 %

La proclamation de ces résultats marque la fin de la partie réglementaire de la réunion.

Prise de licence FFCT - saison 2023 -

Se licencier auprès de la FFCT est un acte militant puisque c'est la FFCT avec ses antennes régionales ou locales qui défendent nos droits de cyclistes sur et en-dehors des routes. Cette licence permet également de pouvoir s'assurer auprès d'une assurance (Groupe AXIA) pour les cyclotouristes que nous sommes.

Nous vous incitons à prendre cette licence par votre club local si vous en avez un.

Sinon, au sein de la Confrérie des Cent Cols nous avons un Club affilié auprès de la FFCT sous le n° 6384 et nous sommes disposés à accueillir les cyclos inscrits actuellement en tant que « Membres individuels » dans leur département. Cette licence préserve votre autonomie, votre indépendance et votre liberté totale afin de pouvoir pratiquer le vélo selon votre seul choix et sous différentes formes (Route, ou VTT, ou Gravel).

Voir sur le site du club : <https://www.centcols.org/licences-ffct/>

Bienvenue au Club des Cent Cols.

Compte rendu de la réunion du CA Du Club des Cents Cols – 21 janvier 2023.

Etaient présents à la réunion :

CA : Enrico ALBERINI, Bernard GIRAUDEAU, Nadine GIRAUDEAU, Bruno LITWIN, Jean- Luc MATTE, Hervé RETIÈRE, François RIEU Sébastien VADOT.

Absent excusé : Christophe BADONNEL.

GT & Informatique : Graham CUTTING, Daniel BOSSARD, Patrick SCHLEPPI.

La réunion commence à 8h 30.

1. Retex AG 2022 :

L'assemblée générale s'est déroulée sans accroc et comme prévu.

Points d'amélioration :

- a) À l'avenir, en début de séance après la lecture des noms des membres décédés au cours de l'année, nous respecterons une minute de silence en hommage à nos amis disparus.
- b) Dans les prochaines assemblées, il faudra prévoir un temps de parole pour les participants à l'AG.

À la fin du déroulement des différents points de l'ordre du jour, il faudra planifier un espace de temps « Questions-réponses ».

Les questions peuvent se présenter sous deux formes :

- Dans un premier temps, si nous avons reçu des questions envoyées par écrit une semaine avant l'Assemblée Générale (art.9 dans les statuts), les membres du bureau pourront préparer les réponses et intervenir en séance.
- À partir du moment où tous les rapports et les divers exposés des intervenants sont terminés.

Nous passerons à la séance « **Questions ? Réponses** » jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les membres de la Confrérie pourront faire leurs commentaires et poser leurs questions.

Nous essaierons de répondre au mieux dans la mesure du possible.

2. Proposition d'une « Réunion » lors des séjours :

En soirée, nous organiserons une réunion entre les membres du CA (présents au séjour) et les participants aux séjours de printemps et d'été lors des séjours.

L'idée est approuvée et sera mise en œuvre lors des séjours où du point de vue logistique nous disposons d'une salle adaptée.

- Lors du prochain séjour en Forêt Noire, ces conditions ne seront pas réunies et l'initiative sera donc proposée au séjour d'été à Praz-sur-Arly.

3. Séjour printemps 2023 (du 19 mai 2023 au 26 mai 2023) à Todtmoos (Forêt Noire) :

Nous avons :

- 89 personnes inscrites en pension complète,
- 33 personnes dont 3 (qui arriveront seulement le lundi). Celles-ci ont choisi le forfait 7 diners pris à l'hôtel Maien. Ces 33 personnes ont trouvé une location dans Todtmoos,
- Actuellement, 4 personnes sont sur liste d'attente.

4. Séjour été 2023 (du 26 août 2023 au 02 septembre 2023) à Praz-sur-Arly :

Le contrat prévoit un nombre de 90 participants. La forte capacité du village de vacances permettra éventuellement d'accueillir un plus grand nombre de participants.

Le traditionnel rassemblement international annuel aura lieu le dimanche 27 août 2023 au Col de la Lézette FR-73-1786.

Un buffet apéritif proposé à tous nos membres et pas uniquement à ceux qui seront en pension complète sera servi sur place.

La commune de Hauteluce (grâce au contact fourni par François Rieu) mettra à notre disposition quelques tables et bancs.

En cas de mauvais temps, l'office de tourisme des Saisies nous mettra à disposition une salle dans la station.

Ce séjour vous sera proposé à un tarif intéressant pour les raisons suivantes :

- Nous avons obtenu de la part de l'hébergeur des réductions supplémentaires en ayant versé un acompte anticipé.
- Suite à la décision annoncée lors de la dernière AG, le club prendra en charge les deux pots (accueil et clôture).
- Les frais de reconnaissance revus à la baisse (280 € au lieu du plafond de 700 €) suite à la demande de reçu fiscal de Didier Rémond.

5. AG 2023 et séjour à AUTUN (du 03 novembre 2023 au 05 novembre 2023) :

L'hébergement comporte des chambres individuelles au nombre de 10 et des chambres de 4 à 6 lits avec des lits superposés. Les couples seront deux par chambre et ils occuperont le lit du bas. Ceux qui viendront en « célibataire » pourraient être à trois maximum par chambre en cas de besoin.

Toutes les chambres sont équipées de sanitaires.

6. Séjour printemps 2024 (propositions) :

La proposition d'une répétition pour un séjour en Corse du Sud à Porticcio du 20 au 27 avril 2024 est la bienvenue et approuvée par le bureau. Le précédent séjour avait eu lieu en 2010.

Bernard Giraudeau sera chargé de proposer les parcours.

7. Séjour été 2024 (propositions) :

La proposition du couple Corinne et Roland Dameron est approuvée. La base sera fixée à Vogüé (Ardèche) qui est classé parmi les plus beaux villages de France sur les bords de l'Ardèche. La période prévue serait du 29 juin au 06 juillet 2024.

8. AG 2024 (propositions) :

L'AG aura lieu au début du mois d'octobre 2024.

Nous avons procédé à un vote pour cette prise de décision du choix pour la Corrèze qui remporte la majorité (9 voix sur 9).

9. Séjour printemps 2025 (propositions) :

Actuellement nous avons deux propositions :

- La première à Remuzat dans la Drôme provençale en France.
- La seconde à Massa en Italie (Toscane).

10. Séjour été 2025 (propositions) :

En fonction du choix défini pour le séjour du printemps 2025, ce sera le lieu qui n'aura pas été retenu. Il aura lieu en septembre (dates non définies).

11. Mise à jour de la règle du jeu - Article 2 - :

Suite à l'achèvement des catalogues qui couvrent désormais le monde entier, il est nécessaire de mettre à jour les Règles Du Jeu :

ANCIEN ARTICLE 2.

SONT PRIS EN COMPTE :

- Les cols inscrits dans les catalogues du Club des Cent Cols à la date de leur dernière mise à jour.*
- Pour les pays dépourvus de catalogues, les cols portant ce nom, ou tout équivalent local, régional ou national, figurant (ou ayant figuré) sur des sources cartographiques ou documentaires jugées fiables par le Club.*

Les monts et les sommets, les défilés et les fonds de vallée ne sont pas comptabilisés.

NOUVEAU ARTICLE 2.

SONT PRIS EN COMPTE :

- Seulement les cols inscrits dans les catalogues du Club des Cent Cols à la date de leur dernière mise à jour.

Les monts et les sommets, les défilés et les fonds de vallée ne sont pas comptabilisés.

À ajouter à l'annexe de l'article 2 :

Les personnes souhaitant proposer une modification d'un col déjà présent dans les catalogues ou l'insertion d'un nouveau col doivent écrire à : cols@cent-cols.org, en joignant les sources de références fiables telles que décrites ci-dessus.

Le CA approuve à l'unanimité.

12. Proposition de changement de date de clôture de l'exercice comptable :

La proposition du trésorier, Sébastien Vadot, du changement de date de clôture de l'exercice comptable est approuvée.

L'exercice comptable couvre l'année civile et se termine le 31 décembre de chaque année.

La première période couvrira les six mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.

Par la suite, l'exercice comptable couvrira l'ensemble de l'année civile (2024,2025, etc.).

La proposition de changement de date de clôture de l'exercice comptable sera soumise à un vote en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément aux statuts, au cours du dernier trimestre de l'année (si possible), mais de préférence dans la première partie du mois d'octobre pour des raisons climatiques. Selon les textes de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations, l'approbation des comptes d'une association n'est soumise à aucune contrainte de temps par rapport à la date de clôture des comptes.

Afin d'éviter toute équivoque, le conseil d'administration confirme que la période de cotisation des membres est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il est stipulé que les paiements de cotisation reçus pendant l'année N sont attribués à l'année en cours N, à moins que l'année en cours n'ait déjà été réglée précédemment, auquel cas elle sera attribuée à l'année suivante N+1.

13. Parcours à publier sur OpenRunner :

Les conditions proposées sont approuvées par le bureau du Club des Cent Cols.

14. Propositions de modifications sur le site :

La proposition est approuvée par le bureau du Club des Cent Cols. Les principales nouveautés sont la restructuration de la page d'accueil et le lancement du carrousel de photos.

15. Demande de Visugpx :

Visugpx a demandé de pouvoir mettre sur son site web visugpx.com nos cols comme c'est déjà le cas avec OpenRunner.

Comme nous avons une coopération très positive avec OpenRunner, la demande de Visugpx qui est un concurrent d'OpenRunner ne peut être acceptée !

16. Automatisation de la gestion des challenges (et RP) :

Nous ne disposons pas actuellement d'une base de données qui puisse accueillir les non-membres. Les informaticiens travaillent sur le renouvellement complet de la base de données des membres. Ce sera l'occasion de créer également une base de données des non-membres qui permettra d'automatiser la gestion des challenges et des RP qui sont ouverts aux non-membres. La nouvelle base de données permettra également aux non-membres de participer aux RP. Cette base de données sera vraisemblablement opérationnelle à la fin du mois de juin 2024.

17. Revue 2022 (François RIEU) :

Le rédacteur en chef souligne que cette année le travail de préparation de la revue est plus précoce que l'an dernier et qu'il a déjà 25 textes à publier. Il est donc probable, sauf problèmes exceptionnels que la revue sera envoyée beaucoup plus tôt qu'en 2022.

18. Évolution de nos catalogues (Graham Cutting) :

Graham Cutting fait un état des lieux des catalogues.

La base de données, ainsi que les outils d'importation, fonctionnent bien et s'avèrent être robustes, à part quelques cas tordus comme les anciens codes.

La liste des catalogues du monde étant au complet maintenant Graham va se focaliser sur l'enrichissement des notices, une notice « type » de toutes les rubriques standards que l'on trouve dans n'importe quel pays, et une étude comparative des intitulés valables que nous avons acceptés dans tous les pays et dans toutes les langues.

Le catalogue de l'Espagne vient d'être mis à jour avec toutes les propositions de nouveautés et de modifications à la date du 10/02/2023. Il est prêt pour la saison cycliste de 2023. Ce pays rejoindra alors les autres pays du « noyau dur » de nos catalogues comme la France et la Suisse et aura juste besoin d'un peu d'entretien régulier. Par contre le pays est assez complexe en cartographie et en sources et, faute de volontaires, on ne peut pas être optimiste pour le renouvellement du Groupe de Travail.

On propose de « fluidifier » les modifications d'accès, dont les revêtements des pistes et des routes, avec un outil pour « importations partielles limitées ». Cet outil permettrait aux GTs de mettre à jour directement, sans passer par les informaticiens, les informations qui ne comportent pas de risque de corruption de la base de données. Ceci faciliterait une MAJ beaucoup plus régulière des cotations, en temps réel, et les changements de revêtement seraient portés tout-de-suite sur les listes des brevets. Nos informaticiens reviendront avec une proposition plus précise.

Nous avons discuté de la possibilité de codifier dans la base de données les interdictions de façon plus formelle. Si c'était fait ça serait toujours purement "à titre indicatif".

Graham s'est engagé à documenter les procédures, les ressources et les outils employés dans la MAJ de l'Italie afin de faciliter la transmission des connaissances et le partage des tâches.

19. La Boutique (Bruno Litwin) :

Le bureau entérine la proposition de ventes ou de commandes de vêtements sur le stand qui sera mis à la disposition du Club des Cent Cols lors de la Semaine Fédérale 2023 qui se tiendra à Pont-à-Mousson.

20. Questions diverses :

Daniel Bossard signale qu'il est prévu de modifier le stockage des photos dans le visualiseur des cols. Il est prévu d'utiliser **l'identifiant unique des cols** au lieu du code du catalogue, car le code peut changer mais l'identifiant ne change jamais. Ceci est nécessaire car si un code est modifié, la photographie n'est plus visible.

21. Réunion avec les DTs :

Le CA se réunit avec les DT présents, qui ont à leur tour tenu une réunion le même jour.

Suite à la proposition faite lors de leur réunion des DT, Alain Benoist délégué de la zone 04SW est désigné comme référent pour le groupe DT.

Il convient de noter que le CA avait déjà établi que le délai ordinaire pour le paiement de la cotisation était fixé au 31 janvier de l'année N.

Actuellement il y a des rappels habituels auxquels s'ajoutera une fenêtre d'avertissement comme suit :

« Vous n'avez pas réglé votre cotisation de l'année N ». (*)

() Il est possible que vous veniez d'effectuer un règlement financier de votre cotisation et que celui-ci ne soit pas encore comptabilisé.*

Après le 31 mars de l'année N et jusqu'au 30 juin de l'année N pour ceux qui n'ont pas encore honoré leur cotisation de l'année N, cet avertissement apparaîtra lorsque le membre du Club accèdera à « la section membres ».

Comme établi précédemment, « la section membres » sera accessible aussi à tous les membres qui ont payé la cotisation de l'année précédente et non celle de l'année en cours, jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Cela implique que ces membres recevront la revue de l'année en cours et que, par conséquent, leurs listes de cols de l'année précédente doivent être publiées sur le TDH.

Rassemblements régionaux 2023.

La tenue de ces rassemblements est bien entendu liée à la situation sanitaire s'il y a lieu.

Vevey (Vaud), Suisse, 24 mars 2023.

Rendez-vous : au café des 3 sifflets à 19h00 pour une traditionnelle fondue de début de saison organisée par Jacques BEZZOLA.

Contact :

Jacques BEZZOLA.

Tél : +41 26 411 36 30, mobile : +41 79 598 92 20.

EEmail : boussole@bluewin.ch

Puidoux village (Vaud), Suisse, sortie VTT, dimanche 16 avril 2023.

Rendez-vous : au parking du village à 09h30 pour le café.

Départ de la randonnée depuis Puidoux village prévu à 10h00.

Contact :

Alain BESSON.

Chemin des Coumenets 11.

1000 Lausanne 26.

Tél : +41 21 544 85 20, Natel : +41 79 605 36 30.

EEmail : a1besson@gmail.com

Grand-Est, Plancher-les-Mines (70290), route et VTT, samedi 27 mai 2023.

Le rassemblement régional du Grand-Est 2023 est prévu avec un départ qui sera donné à 09h00 depuis Plancher-les-Mines.

Rendez-vous : un pot d'accueil sera servi à partir de 08h00 sur le parking du départ qui est situé dans la commune à l'impasse du canal (prendre à droite la rue du pont du Var, le parking est à gauche après le petit pont).

Contact local :

Jean-Christophe BRAUMANN.

Tél : +33 (0)6 48 80 28 48

Contact :

Denis MATHIEU. (DT03E).

Tél : +33 (0)6 85 20 02 55

E-Mail : deni.mathieu@orange.fr

Ballens (Vaud), Suisse, sortie VTT, samedi 03 juin 2023.

Rendez-vous : place du village à 08h30 pour le café, départ prévu à 09h00.

Contact :

Pierre MAI.

Vy de Bière 8.

CH-1144 Ballens.

Tél : +41 21 807 34 17, mobile : +41 76 498 58 73.

E-Mail : pmai@bluewin.ch

Rencontre Occitane Bernardini, sortie VTT, Amélie-les-Bains, du 22 au 26 juin 2023.

De 1990 à 1994, René Marty a assuré avec brio l'organisation de la « Concentration de la ligue Pyrénées Roussillon ».

En 1995, il l'a renommée « Randonnée souvenir Michel Bernardini » en l'honneur de son ami décédé prématurément en 1993. Il s'en est occupé jusqu'en 2015.

De 2016 à 2022, Jean Pierre Lambert en a pris le relais avec succès.

J'ai été sollicité afin de faire perdurer cette organisation et je relève le défi avec grand plaisir !

J'ai éminemment « profité » de ces rencontres, n'en ayant quasiment pas manqué une depuis plus de 20 ans !

Nous pourrons donc nous retrouver pour la « **Rencontre Occitane Bernardini 2023** » :

- **Rencontre** pour rester dans l'esprit des autres rencontres régionales.
- **Occitane** pour marquer la localisation géographique à laquelle je suis très attaché.
- **Bernardini** pour honorer la mémoire de Michel Bernardini.

La rencontre régionale se déroulera le dimanche 25 juin 2023 en plein cœur du Vallespir avec un départ d'Amélie-les-Bains Palalda à 09 h 00.

Le parcours proposé est relativement roulant et tout à fait accessible aux gravels. Six cols pourront être franchis en 35 kilomètres avec un dénivelé de 1300 m.

Contact :

Fred SINGLA (CCC n°5173).

Tél : +33 6 33 68 33 44.

E-Mail : 5173ccc@gmail.com

Montbenoît (Doubs, France), Suisse, route, samedi 15 juillet 2023.

Rendez-vous : parking de l'église à 09h30 pour le café, départ prévu à 10h00.

Contact :

Christian BINGGELI.

Chemin du Jura 1.

CH-1135 Denens.

Tél : +41 21 801 01 75, Natel : +41 78 723 11 33.

Email : c&tbinggeli@bluewin.ch

Alpes du Sud, sortie route, VTT et rando, samedi 19 août 2023.

Le rassemblement 2023 aura lieu dans les Alpes de Haute-Provence au col des Sagnes (FR-04-1182b), près de Turriers.

Le point d'accueil pour le café se fera au col à 8h30.

- Le circuit routier proposera la descente vers la Motte-du-Caire, un petit écart pour accrocher quelques cols proches, avant la remontée de la vallée du Sasse et des réputés « Tourniquets » soit 5 cols pour 57 km.
- Le circuit VTT fera parcourir le site de la Grande Gautière soit 4 cols pour 18 km. En option 1 col situé à l'opposé en aller-retour de 13 km.
- Un circuit de rando pédestre (parcours de 2 heures environ) sera proposé aux accompagnants(tes).

Puis à 11h30 rendez-vous à 4 km au cœur du village de Turriers (accueil par la municipalité) pour les traditionnels échanges, produits locaux et pique-niques.

Contact :

Robert YONNET.

Tél portable : +33 6 81 85 54 71.

Email : robertyonnet04@gmail.com

Drôme Ardèche Vaucluse, VTT, route, samedi 09 septembre 2023.

Cette rencontre aura lieu samedi 09 septembre 2023 au col du Laux (FR-26-0883).

Accueil à partir de 11h00 jusqu'à 15h30.

L'organisateur vous proposera saucissons, fromage et autres spécialités régionales avec quelques liquides. Vous en aurez bien besoin pour vous réconforter après vos efforts du jour.

Un circuit Route ainsi qu'un VTT sont en cours. Ils vous seront communiqués avant fin Août 2023. Les départements du Vaucluse, Drôme et Hautes Alpes seront le cadre des circuits avec une petite dizaine de cols au total.

Contact :

Jean-Marie GILOUIN.

Tél portable : +33 6 31 79 01 06.

Email : bjm.centcols@gmail.com

Rassemblement national Belgique.

Nationale bijeenkomst België, Geraardsbergen / Grammont, 16 septembre 2023.

Le rassemblement sera organisé le samedi 16 septembre 2023 à Grammont (Belgique).

Contact :

Henk LEROY.

Tél : 003 247 562 74 04.

Email : dt.be@centcols.org

Massif Central Est, Route, dimanche 24 septembre 2023.

Dimanche 24 septembre 2023 au Col de la Croix de Presles (FR-69-0527).

Il vous est proposé une rencontre amicale à ce col du massif des Monts d'Or au nord de Lyon sur le territoire de la métropole urbaine de Lyon.

Un circuit route d'une quarantaine de kilomètres vous sera proposé au départ de Limonest (ou sur le lieu de votre choix) pour franchir les trois cols de la métropole lyonnaise avec outre le col du rendez-vous de la mi-journée, les cols de Trion (FR-69-0266) et le col de Verdun (FR-69-0602b). L'occasion de découvrir la région lyonnaise d'une manière originale, les vues sur la ville et même sur les Alpes par temps dégagés seront au programme ainsi que certains lieux emblématiques de la capitale des Gaules telles que Fourvière, la cathédrale Saint-Jean, les quais de la Saône, le restaurant Bocuse, etc. Le rendez-vous est donné au col de la Croix de Presles (FR-69-0527) à partir de 11h00 pour partager le vin et le fromage dans la plus pure tradition cent cols.

Contact :

Philippe CHAZOTTIER.

Tél : +33 6 24 33 78 13.

Email : pchazottier@wanadoo.fr

Raduno Italiano, Route, VTT, à SAN SECONDO DI PINEROLO, 1^{er} octobre 2023.

Il vous sera proposé 2 circuits routiers et 3 circuits VTT.

Le rassemblement aura lieu à :

Hotel Villa Glicini.

Via Valpellice 68a.

10060 SAN SECONDO DI PINEROLO (TO).

Sito web : <https://www.glicinihotel.com/it/index.html>

Email : info@glicinihotel.com

Tél. : +39 0121 50 31 25

Les réservations doivent être effectuées directement à l'hôtel aux conditions convenues suivantes :

Chambre double à usage unique : 74,00 € par chambre et par nuit.

Chambre double / jumelle : 84,00 € par chambre et par nuit.

Chambre triple : 124,00 € par chambre et par nuit.

Chambre quadruple : 134,00 € par chambre et par nuit.

Dîner social le 30 septembre : 30,00 €.

Possibilité de stationnement de camping-cars pour les participants au dîner social.

Contact :

Luigi SPINA.

Tél : +39 349 416 31 74.

Email : luigi.spina@gmx.de

Pyrénées, Route, VTT, Col de Larrieu, 1^{er} octobre 2023.

Le 28^{ème} Rassemblement Commun Club des Cent Cols ordre des Cols Durs se tiendra le dimanche 1^{er} octobre 2023 au Col de Larrieu (FR-31-0704).

Pour le programme : [A voir ici sur le site d'Alain Gillodes](#)

Contact :

Alain GILLODES.

Tél : +33 5 61 56 74 35, mobile : +33 6 78 67 83 62.

Email : alain.gillodes@orange.fr

Ballens (Vaud), Suisse, samedi 11 novembre 2023.

La 20^{ème} réunion de fin d'année des CC Suisse aura lieu dans le foyer de la grande salle de Ballens. Rendez-vous : à 11h00. Réunion : à 12h00. Repas : à partir de 13h30 sur réservation.

Contact :

Pierre MAI.

Vy de Bière 8.

CH-1144 Ballens.

Tél : +41 21 807 34 17, mobile : +41 76 498 58 73.

Email : pmai@bluewin.ch

Séjour d'été 2023.

Séjour d'été à Praz-sur-Arly.

Du samedi 26 août 2023 (dîner) au samedi 02 septembre 2023 (déjeuner sous forme de panier repas).

Hébergement : Club Belambra « L'Alisier » 476 route du Val d'Arly 74120 Praz-sur-Arly.

Tel +33(0)4 50 21 91 02 Fax +33(0)4 50 21 90 96 <https://www.belambra.fr/club-praz-sur-arly-l-alisier>

Bulletin d'inscription à **remplir complètement**, à **signer sur les deux pages** et à retourner **avant le 27 mai 2023**.

- avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols à : Jean-Luc Matte 5 rue des villas B 6111 Landelies – Belgique tel : +32 475 77 15 22

Tarif lettre prioritaire vers l'international : jusque 20 gr – 1,80 €.

- ou par courriel, avec votre règlement par virement sur le compte du club : sejour@centcols.org

Pour faciliter le travail des bénévoles qui gèrent les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer lisiblement toutes les informations demandées ; **en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément.**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC actif ou associé ¹	N° licence FFCT ²

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre ré-adhésion).

² Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Adresse :

Code Postal : Ville : Courriel : Tél :

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nombre	Total	
FORFAIT Pension complète du 26/08 (dîner) au 02/09 (déjeuner sous forme de panier repas)	390,00 €		€	Linge de toilette et draps fournis
Supplément chambre individuelle	135,00 €		€	
FORFAIT 7 dîners sans hébergement (pour les personnes ne prenant pas le forfait pension complète)	129,00 €		€	
Frais d'organisation	16,00 €		€	PAS POUR LES MEMBRES ASSOCIÉS
Repas déporté au col de la Lézette UNIQUEMENT pour ceux qui NE SONT PAS en Forfait Pension Complète	15,00 €		€	
1- Total des prestations			€	
2- Assurance Annulation Rapatriement GRITCHEN (*)			€	* Total des prestations (1) X 2,34%
3-Assurance obligatoire (pour les cyclos ET accompagnateurs NON licenciés FFCT)	7,00 €		€	
Total à régler (1 + 2 + 3)			€	A régler à l'inscription par chèque ou virement bancaire (pas de PayPal).

***Lorsque le TOTAL DES PRESTATIONS (1) est INFÉRIEUR à 342 €, le montant à payer pour l'assurance Gritchen est de 8 € par personne inscrite.**

(*) Assurance Annulation Rapatriement auprès de l'assureur GRITCHEN : la loi nous oblige à proposer aux participants une assurance Annulation Rapatriement.

Je reconnais avoir lu les éléments, les documents et les conditions de l'assurance Gritchen et je choisis :

OUI je souscris **NON je ne souscris pas** (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non").

Fait àle

Signature :

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé, prendre contact directement avec l'hébergement (coordonnées ci-dessus).

Pour des questions de sécurité, merci de nous indiquer le N° de tél portable que vous utiliserez pendant le séjour :

Conditions d'inscription.

1. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier, pour les étrangers notamment, et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet.
2. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.
3. **Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription(recto-verso).
Je certifie exacts les renseignements fournis.**

À Le **Signature obligatoire :**

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante sejour@centcols.org en mettant pour objet "accusé de réception séjour".

NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception.

Trombinoscope : Par l'envoi de ma photo accompagnée de mon N° de membre, j'autorise le Club des Cent Cols à publier cette photo sur ma fiche de membre, dans la page trombinoscope du site et dans les trombinoscopes de séjours. Cette autorisation peut être levée à tout moment aussi librement que vous la donnez sans remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre autorisation effectué avant le retrait de celle-ci.

OUI J'accepte NON je refuse

(Cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

Conditions particulières

- Les séjours n'étant accessibles, pour des raisons légales, qu'aux seuls membres du Club, veillez à être à jour de cotisation avant d'envoyer votre bulletin d'inscription. Si vous êtes accompagné d'un membre associé, celui-ci doit aussi être en ordre de cotisation.
- **Annulation avant la date de clôture des inscriptions.**
Vous pouvez annuler et être remboursé des sommes versées, si vous en faites la demande avant le 27 mai 2023.
- **Annulation après la date de clôture des inscriptions.**
Si vous annulez votre séjour après le 27 mai 2023 :
- Soit vous avez souscrit à l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez indemnisé selon les conditions du contrat n°6181 (voir ci-après) ;
- Soit vous n'avez pas pris l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

• GARANTIES ANNULATION RAPATRIEMENT

Code du Tourisme Article R211-4 (Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009) à l'alinéa 12 :

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Les garanties du contrat GRITCHEN sont détaillées dans la notice d'assurance « Résidence de Tourisme »

Garantie Annulation – Interruption – Extension COVID Contrat n° 6181

Cette notice est disponible sur notre site à la section Séjours – Assemblée générale Annecy 2022.

Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, elle peut être fournie par courrier sur demande.

L'assurance prend effet à la date d'inscription au séjour par le responsable des séjours du Club des Cent Cols.

A partir de ce moment-là, en cas d'annulation prise en charge par l'assurance, le membre contacte directement l'assureur pour son indemnisation (qui n'inclura ni le coût de l'assurance GRITCHEN, ni celui éventuel de l'assurance "non FFCT"). Le Club sera informé de la démarche. Si vous annulez pour tout autre raison, vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

Contraintes COVID 19.

A compter du 14/03/22, le pass vaccinal n'est plus demandé. A la date du séjour, le règlement en vigueur et les consignes gouvernementales seront d'application.

L'inscription au séjour vaut acceptation des conditions ci-dessus.

Fait le

Signature :

La 84^e Semaine Fédérale à Pont-à-Mousson.

Prévue initialement en 2021 et décalée en raison de la crise sanitaire, la Semaine Fédérale se déroulera finalement l'été prochain à Pont-à-Mousson, du 23 au 30 juillet 2023.

Située dans le sillon mosellan, au cœur de la Lorraine, à mi-chemin entre Nancy et Metz, la cité mussipontaine compte 15 000 habitants et affiche un riche passé historique (la première université de Lorraine au XVI^e siècle, l'abbaye des Prémontrés au XVIII^e siècle, la place Duroc, seule place triangulaire à arcades d'Europe). La ville jouit par ailleurs d'une forte réputation grâce à son activité métallurgique. Elle est en effet le berceau des fonderies Saint-Gobain qui produisent les fameuses plaques d'égouts labellisées, mondialement répandues et régulièrement caressées par les pneus de tout cyclotouriste.

• Les BCN – BPF :

Au fil des circuits de la semaine, les collectionneurs du **Brevet de Cyclotourisme National** et du **Brevet des Provinces Françaises** auront l'opportunité de faire tamponner leurs cartons dans un certain nombre de sites, sur les itinéraires balisés ou à proximité.

- Département 54 (Meurthe et Moselle) : Mousson, Nancy, Toul.
- Département 55 (Meuse) : Hattonchâtel, Montsec, Saint-Mihiel.
- Département 57 (Moselle) : Marsal, Metz.

• Les cols :

Le terrain de jeu de la Semaine Fédérale sera le plateau lorrain, avec des parcours logiquement plus ou moins vallonnés. Malgré le relatif éloignement du massif vosgien, les chasseurs de cols auront l'agréable surprise de trouver matière à enrichir leur collection personnelle.

11 cols ont été recensés en Meurthe-et-Moselle sur les circuits ou à proximité, **4** en Moselle. Il convient de rajouter à cette belle liste les **2 seuls** cols du département de la Meuse, plus éloignés, mais qui permettront aux adeptes du brevet des cols routiers d'empocher facilement un département supplémentaire.

Une telle concentration de cols, certes modestes, dans un environnement non montagneux n'est en rien le fait du hasard. C'est au contraire le fruit d'un persévérant travail de recherche dans les archives locales, principalement militaires, menées par un centcoliste meurthe-et-mosellan, Denis Mathieu, depuis peu délégué territorial 03 zone Est.

Après concertation entre le CA du CCC, celui de la FFCT et la COSFIC Pont-à-Mousson 2023, une heureuse initiative va consister à signaler, à l'aide du logo du club, l'emplacement de ces cols sur les cartes des parcours remis aux participants à la SF.

Les organisateurs de la SF de Roanne (2024) ont d'ores et déjà décidé de pérenniser cette action qui, en plus de son aspect pratique, ne peut qu'apporter un plus à la promotion et au rayonnement de notre association.

ENEZ NOMBREUX À PONT À MOUSSON.

Un stand sera dédié au Club des Cent Cols dans le village fédéral, ce qui permettra aux membres de se retrouver, échanger et planifier les possibilités de rouler entre eux sur une ou plusieurs journées.

Il est prévu également de pouvoir acheter des équipements cyclos de « La Boutique » ou de commander-sur place.

Un pot de rencontre est prévu le vendredi 28 juillet 2023 en fin de journée (à partir de 18h) pour nous réunir et discuter de nos réalisations et de nos projets. À cet effet les personnes qui auraient l'intention d'être présentes à ce rendez-vous sont invitées à le faire savoir par mail auprès du Secrétaire des Cent Cols afin de pouvoir assurer l'intendance du pot d'accueil.

La Semaine Européenne 2023.

L'**UECT** – **Union Européenne de CycloTourisme** – et la **FECT** – **Fédération Espagnole de CycloTourisme** – qui sont 2 fédérations partenaires du Club des Cents Cols co-organisent la traditionnelle Semaine Européenne 2023.

Elle se tiendra à Plasencia en Espagne du 1^{er} au 8 juillet 2023.



C'est une région très touristique, elle est montagneuse et idéale pour un séjour mixte où on peut assurer à la fois le tourisme et le vélo.

Le Club des Cent Cols a participé à l'élaboration des parcours, exclusivement routiers :

- 3 parcours dessinés en boucles au départ de Palencia, en « poupées russes » de 50, 80, 120 km et de 800 à 2.000 m de dénivelé positif, avec 1 à 4 cols.
- 1 parcours, à départ légèrement décalé (40 km de Plasencia) : 80 km, 1500 m D+, 15 cols. Et il y en a d'autres à faire dans la région.

C'est une destination à envisager et à bloquer dans votre agenda de l'année.

Pour plus d'infos voici des liens :

<https://uect.org/fr/semaine-europeenne/plasencia-2023>

<https://cyclotourisme-mag.com/2023/02/16/ouvertures-des-inscriptions-pour-la-semaine-europeenne-de-cyclotourisme-uect-en-espagne/>

Instructions pour l'envoi des photos de cols - Luc Rioland.

Remarques préliminaires :

Il nous reste encore de nombreux cols à documenter.

Les photos de cols, ainsi que de leurs voies d'accès ou d'approche, **sont d'un grand intérêt pour renseigner et aider les confrères** (état des pistes ou sentiers, passage délicat, départ douteux...), tout comme celles montrant l'environnement (prairie, forêt, pierrier...), complétant ainsi avantageusement les informations sur carte et catalogue.

Pour les cols déjà documentés, les **photos adressées doivent apporter un complément utile** à celles déjà en ligne pour éviter les doublons.

Le nombre de photos est normalement limité à 6 par col.

Un fichier par pays ou département peut être fourni sur demande. Il donne la possibilité de vérifier visuellement si les cols sont documentés ou non.

Toutes les photos sont les bienvenues. Toutefois, compte tenu des contraintes liées notamment au quota de 6 photos, une photo de moindre qualité (faible visibilité, panneau peu lisible, mauvaise condition météorologique, etc...) pourra être remplacée par le responsable de la **mise en ligne**.

Les photos ou demandes sont à envoyer à l'adresse suivante : photos@centcols.org

Critères généraux :

- Les photos doivent avoir une dimension de 800x600 au format JPEG, ne pas dépasser 1 MO. À cette fin, il existe des outils gratuits et d'utilisation facile pour réduire les photos :
 - bulkresizephotos.com, par exemple.
- Chaque photo devra être légendée par le **code**, le **nom du col**, et **ce qu'elle représente**.
Par exemple :
 - FR-04-1242a Col de Charamel – panneau au col.jpg
 - ou bien :
 - FR-04-1242a Col de Charamel – vue depuis le col vers l'est.jpg

Critères particuliers :

- Les photos de panneaux au col, pouvant constituer un élément justificatif de validation du col, doivent être **bien lisibles**.
- Les photos de panneaux directionnels - panneaux très utiles car significatifs d'un itinéraire privilégié, souvent balisé - doivent être accompagnées de **l'indication du lieu où le panneau est implanté** afin de pouvoir le situer géographiquement lors de la préparation des itinéraires.
- **La légende de la photo du col doit être synthétique et explicite**, par exemple :
 - « **Vue du col depuis le versant sud** » (ou accès - ou col à l'horizon par versant sud).
 - « **Départ du sentier depuis la piste X** » (ou tout élément sur la praticabilité de l'accès surtout pour les muletiers :
 - *Passage délicat,*
 - *Éboulis final sur l'accès versant nord, ...*).
 - « **Le col** » (photo du col lui-même).
 - « **Vue depuis le col vers le sud** » (ou la vallée, ou un lieu défini sur la carte).
 - « **Croix au col** » (ou tout autre élément culturel, historique ou touristique...).
- Si possible, sur la photo d'une crête, matérialiser par un repérage (flèche ou texte) la position du col concerné (voir exemples : FR-04-2222 et FR-04-2680).
- **Les photos doivent être neutres** : il s'agit de privilégier les paysages ; le vélo doit rester discret ; les personnes ne doivent pas être représentées ou identifiables.

En vous souhaitant une belle année cyclo  !